

ASILE Une enquête pénale a été ouverte contre Henri Rothen, chef du Service de la population. Deux frères kosovars l'accusent d'avoir livré de fausses informations sur leur passé judiciaire. Plainte soutenue par des parlementaires.

Deux requérants «calomniés» attaquent l'Etat de Vaud

» Le 15 mars dernier, Henri Rothen, chef du Service de la population (SPOP), aurait affirmé à un groupe de députés que deux requérants kosovars, arrêtés la veille en vue de l'application des mesures de contrainte, auraient des «antécédents judiciaires lourds». Après vérification, rien de tel ne figure dans leur dossier, assurent les défenseurs de l'asile. Erreur involontaire ou tromperie intentionnelle?

«Oui, nous avons déposé plainte contre M. Rothen, explique Anel depuis la prison de Frambois (GE). Il a menti, notre dossier est

propre.» Avec son frère Abid, le jeune Kosovar — appartenant au groupe de requérants déboutés dits des «523» — est incarcéré depuis le 14 mars, en vue de l'application des mesures de contrainte. Le 20 mars, à Zurich, les deux jeunes célibataires (24 et 25 ans) refusaient de monter dans l'avion du retour. Raison de leur plainte pénale: au lendemain de leur arrestation, Henri Rothen, chef du SPOP, aurait certifié aux six députés du groupe de contact que «leur dossier pénal était chargé et lourd, allant au-delà d'infractions à la Loi sur la circula-

tion». Des parlementaires du groupe se confient alors dans *Le Courrier*, ajoutant que le conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud aurait appuyé ces propos.

La crise éclate. Les partis de gauche, les Verts, la Coordination Asile Vaud dénoncent les agissements du SPOP. Les Jeunesses socialistes réclament la tête du chef de service. Ce qui a mis le feu aux poudres: la découverte tardive que les Kosovars n'avaient en fait pas de lourd passé judiciaire, leur dossier ayant été confondu avec celui de leur frère, condamné pour viol.

En début de semaine, la pression est montée d'un cran. Les deux requérants déposent plainte pénale contre Henri Rothen pour «calomnie, diffamation et subsidiairement injure». «Il s'agit d'infractions constitutives d'atteinte à l'honneur», précise Françoise Dessaux, substitut du juge d'instruction cantonal, qui ouvre une enquête. L'instruction, ajoute-t-elle, ne suspend pas la procédure de renvoi. Pour enfoncer le clou, une dénonciation pénale a été envoyée hier soir à la juge d'instruction. Trois députés de gauche et des Verts l'ont signée. Le texte

appuie la plainte pénale des deux requérants. Verena Berseth, po-piste, a paraphé la dénonciation, Anne Weil (Verts) également: «On imagine mal une telle confusion restée sans suite si elle avait concerné un Suisse. Cette dénonciation est un acte politique face à un grave dysfonctionnement.» Olivier Gfeller (PS), signataire, de renchérit: «Il y a eu rupture du lien de confiance. Il apparaît que les députés ont reçu des informations diffamatoires à l'égard des requérants. Il faut maintenant savoir comment on est arrivé à un tel dérapage.»



FLORIAN CELIA

Henri Rothen est notamment attaqué pour diffamation. Jean-Claude Mermoud, son chef, lui réitère sa confiance.

«Erreurs fréquentes»

Dossiers incomplets envoyés à Berne, confusion des noms des requérants et donc de leur passé judiciaire, cette erreur dénoncée n'est pas la première. «Depuis longtemps, il y a des dysfonctionnements au SPOP, les employés nous répondent souvent n'importe quoi, dénonce Graziella de Coulon, de la Coordination Asile. Ces problèmes avaient déjà été dénoncés par Amnesty International dans le cadre du groupe de travail mixte.» Pour les défenseurs des requérants, cette information leur laissant croire que les deux frères avaient un passé criminel, a ralenti leur mobilisation. Ils dénoncent aussi l'absence de notification de plan de vol.

Joint hier au téléphone, Henri Rothen dit apprendre l'existence d'une enquête pénale, sans plus de commentaire. Il confirme toutefois qu'il participera à la rencontre avec les députés du groupe de contact, mardi prochain. «Ce qui s'est passé est grave, estime l'écologiste Yves Ferrari, membre du groupe. Que l'erreur soit volontaire ou non.» Jean-Claude Mermoud a également confirmé sa présence. Les membres du groupe pourraient être appelés à témoigner dans le cadre de l'enquête, précise Yves Ferrari.

MARTINE CLERC

INTERVIEW EXPRESS

JEAN-CLAUDE MERMOUD Chef du Département des institutions et des relations extérieures.

«Casier léger ou lourd, ils seront renvoyés»

— Un de vos chefs de service est au cœur d'une enquête pénale. Votre réaction?

— Je laisse faire la justice, en laquelle j'ai une totale confiance.

— Reconnaissez-vous que les informations concernant le

passé pénal des deux requérants communiqués par Henri Rothen aux députés du groupe de contact, puis confirmés par vous-même, sont fausses?

— Je n'infirme ni ne confirme rien. Je constate que les règles de confidentialité qui avaient été établies dans le cadre de ce Groupe de contact ont été rompues.

— Cette enquête jette-t-elle un discrédit sur le travail d'Henri Rothen, et, par extension, du SPOP?

— Non. Je sais exactement ce qui s'est dit à cette séance avec le Groupe de contact.

M. Rothen a mon entière confiance.

— Quelles conséquences pour les deux requérants déboutés?

— Leur passé pénal, léger ou lourd, n'a strictement rien à voir avec la procédure de renvoi. Nous avons toujours dit que les célibataires seraient renvoyés, et ces deux frères sont les premiers. Ils ont été dûment avertis de leur plan de vol et ils n'ont pas voulu partir. La procédure continue: un vol spécial sera organisé à leur attention. Vous comprendrez que je ne souhaite pas donner davantage de détails sur les modalités de leur départ. **M. Cl.**



DOM FAVRE / ARC

ROUGEMONT Pédophilie.

Les nombreux viols de l'ex-syndic

» L'acte d'accusation contre l'ex-syndic de Rougemont a été rendu. L'ancien juge laïc au Tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois aurait non seulement abusé de ses cinq filles, mais encore d'une jeune voisine.

Le juge d'instruction chargé de l'enquête contre l'ex-syndic de Rougemont a bouclé son acte d'accusation. L'ancien élu est accusé d'avoir violé trois de ses cinq filles. «J'ai rendu mon ordonnance de renvoi en retenant le viol, la contrainte sexuelle, les actes d'ordre sexuel avec des enfants, la violation du devoir d'assister ou d'éducation et les voies de fait qualifiées», a confié hier le magistrat instructeur Jean-Luc Reymond. Il revenait sur un article du *Matin*.

Agé de 58 ans, l'entrepreneur, éleveur de chiens et restaurateur d'un hameau de Rougemont, est accusé d'avoir violé ses deux filles aînées et sa cadette à plusieurs reprises. Les deux autres sœurs, jumelles, auraient subi surtout des attouchements. Toutes sont aujourd'hui adultes. La fille d'un voisin aurait aussi été violée. Enfin, la fille de la deuxième épouse de l'accusé aurait été maltraitée alors qu'elle avait 7 ans, mais sans acte sexuel. La découverte au printemps 2003 de ce dernier cas, dans le cadre scolaire, avait déclenché l'enquête à l'encontre de l'ancien syndic et abouti à son arrestation en juin.

ATS

MEDNAT Trois cents exposants vous veulent du bien.

Les stations thermales en hôtes d'honneur

» La dix-septième édition du salon des médecines naturelles ouvre ses portes mercredi prochain à Lausanne.

A la veille d'inaugurer son dix-septième Mednat — le populaire salon des médecines naturelles — Alain Coutaz a au moins deux bonnes raisons d'être satisfait. «Pour la première fois, nous

bénéfitions du patronage de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), je suis fier», affirmait hier tout sourire le patron et fondateur de Mednat, qui ouvre ses portes mercredi prochain. L'OFSP honore ainsi l'apport de la manifestation annuelle dans le domaine de la prévention. Avec l'OFSP, Mednat a choisi comme thème de santé publique la surcharge pondérale.

Seconde raison de satisfaction: avec 300 exposants, soit une quarantaine de plus que l'an dernier, la messe des thérapies complémentaires, du bien-être et de la santé affiche la grande forme.

Un exploit!

Points forts du programme de l'édition 2005, qui marque aussi les dix ans d'Agrobiorama, la vitrine des producteurs bio réunis au sein de l'association Bio Suisse: la présence de l'Association des stations thermales suisses. Hôtes d'honneur de la manifestation, les deux établissements vaudois et cinq établissements valaisans (Yverdon-les-Bains, Lavey-les-Bains, Saillon, Val-d'Illiez, Ovronnaz, Loèche-les-Bains et ses Hôtels Lindner Alpentherme) ont réussi à faire cause commune à Lausanne, la cause concurrents sur le terrain: un exploit apparemment! Grâce à eux, les visiteurs pourront tester gratuitement une vaste panoplie de soins allant des massages thaï, ayurvédique, cranio-sacral au shiatsu et à la réflexologie, entre autres. Pour Patrick Louis Duruz, président de



Alain Coutaz, président et fondateur de Mednat.

l'Association des stations thermales, Mednat est l'occasion de montrer le côté plaisir et détente des sources thermales. «Nous ne sommes pas que des lieux de cure et de traitement médical.» Un passeport bien-être permettant de tester six lieux sera lancé et vendu à un prix spécial durant le salon.

Vivez-vous sainement? Le Groupe Mutuel a mis au point un «Health Check Monitor». Ce questionnaire informatique donnera à chacun l'occasion de faire le bilan de son hygiène de vie et dira comment l'améliorer si nécessaire. Un médecin et une diététicienne seront disponibles.

FRANCINE BRUNSCHWIG

» Mednat, Beaulieu, Lausanne, du 6 au 10 avril 2005. Me: 13 h-20 h. Je: 10 h-22 h. Sa et di: 10 h-19 h. Tout le programme, celui des 200 conférences notamment, sur le site internet www.mednatexpo.ch

Un serf en chef nommé Meier (2)

De nombreux patronymes alémaniques — les Meier en tout premiers — rappellent l'époque féodale où les paysans n'étaient pas propriétaires, mais recevaient du seigneur une tenure à cultiver (notre billet de la semaine dernière). Les rares chanceux qui possédaient leurs propres terres étaient souvent qualifiés de Frei ou Frey, c'est-à-dire «libres». A l'inverse, celui qui recevait une tenure en fief (*Lehen*) pouvait s'appeler Lehner ou Lehmann. Les Widmer et les Widmann exploitaient un *Widum* — une terre qui avait été donnée à une institution religieuse (*widmen* signifie «consacrer»). Le fermier d'un couvent de femmes (*Frauen*) était nommé Freuler, un patronyme très fréquent dans la vallée de Glaris, qui appartenait jadis au couvent de Säkingen.

Les religieux n'étant pas armés, les institutions ecclésiastiques chargeaient un noble de défendre leurs droits, leurs biens et leurs serfs. Ce protecteur était nommé en latin *advocatus* (dont dérivent *avocat* et *avoué*). En allemand, ce mot s'est simplifié en *Vogt*. Le terme s'étant ensuite élargi à diverses fonctions de surveillance, *Vogt* est devenu un patronyme. Certains régisseurs s'appelaient Schaffner (nom tiré d'un verbe signifiant «créer» et «ordonner») ou Ammann, un mot issu de *Amtmann* (homme de fonction). Le Zehnder, lui, était chargé de percevoir le *Zehnten* (la dîme), soit

LES MOTS VAGABONDS

ALAIN PICHARD



le «dixième» des récoltes qui était destiné à l'Eglise. Les Etter, eux, avaient pour particularité d'habiter près de la palissade homonyme qui entourait le village médiéval.

Intendant du seigneur au sein d'une exploitation collective, le *Meier* a vu son rôle changer au fil des siècles quand le système féodal a évolué vers la propriété foncière moderne. Le terme a fini par désigner un simple fermier. Les Meier sont alors devenus si nombreux qu'il a parfois fallu les distinguer en fonction de l'habitat, de leur production ou de leur statut. Les Hardmeier vivaient près d'un pâturage boisé, les Rietmeier sur un terrain défriché, les Aumeier au bord de l'eau, les Grendelmeier près d'un portail. Les Kirchmeier exploitaient les terres de l'Eglise. Les Gerstenmeier produisaient de préférence de l'orge et les Kohlmeier des choux.

Tout aussi nombreux que les Meier, les meuniers (*Müller*) ont également dû diversifier leurs noms. Ainsi, les Werdmüller occupaient une île et les Freimüller devaient être leur propre patron. Quant aux Segmüller, ils n'exploitaient pas un moulin, mais une scierie (*Säge*), elle aussi activée par l'eau.

ALAIN PICHARD